

Le Régulateur de l'énergie



Numéro 008 / Août 2022

ISSN 2630 - 1229

Trimestriel d'information de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie du Burkina Faso



Le Premier Ministre Albert Ouedraogo à l'ARSE



EDITORIAL

Le dialogue entre régulateurs
Un facteur de partage d'expériences
au sein de l'espace francophone



ENTRETIEN

« Beaucoup de projets dans le domaine
de l'énergie sont en voie de
restructuration »



DOSSIER

Partenariat entre l'ARSE et l'AECF
Un protocole d'accord en faveur des
acteurs privés des énergies renouvelables

Le **Régulateur** de l'énergie

10 BP. 13153 Ouagadougou 10 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 25 33 20 19 / Site web : www.arse.bf / E-mail : infos@arse.bf

Directrice de publication

Mariam Gui NIKIEMA

Directeur de la rédaction

Yaya SOURA

Rédaction

Lydie A. BABA MOUSSA/GYEBRE

Robert Wendlassida ZOUNGRANA

Ahmed Yachine OUEDRAOGO

Léonard SANON

Yaya SOURA

Collaborateurs

Alban KINI

Fulbert PARE

Maquette et Impression

Tél. : (+226) 25 36 87 77







PRINT EXPRESS

SOMMAIRE

Editorial.....	04
Audience.....	05
Actualités.....	07
Dossier.....	26
Entretien.....	27

Le **Régulateur de l'énergie**,
le journal au coeur
de vos centres d'intérêts

Nos missions

-  ***Veillez au respect des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'énergie ;***
-  ***Préserver les intérêts des usagers du service public de l'énergie ;***
-  ***Protéger les droits des acteurs du secteur de l'énergie ;***
-  ***Proposer à l'Etat des tarifs applicables dans le secteur de l'énergie ;***
-  ***Régler les litiges dans le secteur de l'énergie entre les différents acteurs ;***
-  ***Veillez à l'équilibre financier du secteur de l'énergie dans sa globalité.***

Le dialogue entre régulateurs

Un facteur de partage d'expériences au sein de l'espace francophone



En novembre 2016, les régulateurs du secteur de l'énergie des pays francophones ont créé à Paris, en France, le Réseau francophone des régulateurs de l'énergie (RegulaE.Fr). Face aux enjeux de la régulation de l'énergie dans ces pays ayant le français en partage, le Réseau entend spécifiquement créer les conditions propices à la connaissance mutuelle du mode d'exercice des missions des structures de régulation et des marchés de l'énergie.

A travers les actions de partage d'informations, de formation et de coopération technique internes à leur réseau, les régulateurs francophones de l'énergie entendent s'accompagner mutuellement dans l'accomplissement et la réussite de leur mission globale, ceci dans une ambition commune et pérenne de favoriser leur pleine contribution à la construction des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie au profit des populations de leurs pays respectifs.

Ainsi, les axes majeurs qui sous-tendent les activités du Réseau concernent principalement les échanges de meilleures pratiques, les informations et échanges entre les responsables d'organes de régulation et les experts de diverses disciplines des marchés de l'énergie et

éventuellement les acteurs des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique dans le respect des principes d'intégrité et d'indépendance.

Ateliers multilatéraux, rencontres bilatérales et formations sont au menu des activités du Réseau au profit de ses membres. Présente à sa création en novembre 2016, l'ARSE du Burkina Faso a bénéficié d'un appui fort appréciable du ReguaE.Fr. En toute logique, le régulateur Burkinabé a fait de sa participation aux activités du Réseau une priorité; d'où sa présence à l'atelier de travail de Cotonou, du 28 juin au 1er juillet 2022.

Dixième du genre, et tenu autour du thème central de « l'intégration régionale et les échanges transfrontaliers », l'atelier de Cotonou a donné l'opportunité aux participants de se pencher sur la problématique du dialogue entre eux à travers le sous-thème « Construire un dialogue commun entre régulateurs ». En dépit du fait qu'elle est adoptée et appliquées dans plusieurs pays depuis près de vingt ans, la régulation demeure encore une fonction émergente, et donc à construire pour beaucoup de pays.

Parce qu'elle repose sur les activités qui étaient naguère soustraites au mécanisme du marché pour des raisons d'intérêt général et prises en charge par l'Etat au travers des monopoles publics appelés « opérateurs historiques », la régulation invite les acteurs à échanger entre eux sur leurs pratiques, à les analyser pour en retenir celles qui cadrent le mieux avec leurs missions, en relation avec les objectifs stratégiques de développement du secteur dans les différents pays.

En cela, le dialogue entre régulateurs est une action qui entre en droite ligne des objectifs de partages d'expériences, objectifs poursuivis par RegulaE.Fr. Reste que tous ensemble, régulateurs et partenaires à la fonction régulatoire, inscrivent cette action dans la durée, aux fins de favoriser des débats réfléchis, et renforcer par ce fait la dynamique de développement socio-économique de nos différents pays.

Mariam Gui NIKIEMA
Officier de l'Ordre National

Le Premier Ministre Albert OUÉDRAOGO à l'ARSE

Le Premier Ministre Albert OUÉDRAOGO a rendu, le jeudi 21 avril 2022, une visite à l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE). C'est la Présidente de la structure, Mariam Gui NIKIEMA, qui l'a accueilli à son arrivée à 10 h au siège de l'institution sise au sein de l'ancien bâtiment de la Primature. Mme NIKIEMA avait à ses côtés ses collaborateurs constitués de Directeurs et de Chefs de services.



Le Premier Ministre accueilli à son arrivée par la Présidente de l'ARSE

Dans son mot de bienvenue, la Présidente a exprimé toute sa reconnaissance et celle de ses collaborateurs à l'endroit du Premier Ministre qui a pris de son temps pour leur rendre cette visite de prise de contact. Après les mots de bienvenue de la Présidente, le Premier Ministre a dit être venu dans le cadre de visites de prise de contact qu'il a entreprises en direction des structures rattachées à la Primature. « Nous sommes repartis sur trois sites différents, si bien que nous avons jugé bon de nous regrouper pour vous recevoir », a déclaré la Présidente de l'ARSE.

En guise de présentation de sa structure, elle a fait à l'attention du Premier Ministre un exposé liminaire de ses missions. Selon elle, ces missions sont principalement de veiller au respect des textes législatifs et réglementaires applicables au secteur de l'énergie, à la préservation des intérêts des consommateurs ou usagers du service public de l'énergie, à la protection des droits des acteurs du secteur de l'énergie, au règlement des litiges dans le secteur de l'énergie qui opposent les acteurs de ce secteur.



Le Premier Ministre posant avec le personnel de l'ARSE à la fin de la visite

La Présidente a également exposé à l'illustre visiteur certaines difficultés dont la résolution nécessite l'implication de la Primature. En réponse, le Premier Ministre a rassuré la Présidente de l'attention qu'il porte aux préoccupations exprimées. Il a surtout félicité Madame NIKIEMA et ses collaborateurs pour le travail abattu pendant plus de dix ans, et les a invités à poursuivre ces efforts qui sont nécessaires au bon fonctionnement du secteur de l'énergie. C'est par une photo de famille que la visite a pris fin.

Alban KINI

La Présidente de l'ARSE reçue par la Ministre en charge de l'énergie

La Présidente de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE), Mariam Gui NIKIEMA a été reçue en audience, le jeudi 28 avril 2022, par la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de l'Eau, Maminata TRAORE/COULIBALY.



La Présidente de l'ARSE Mariam Gui NIKIEMA (à gauche) a présenté les missions de sa structure à la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de l'Eau Maminata TRAORE/COULIBALY (à droite)

C'est à la tête d'une délégation de plusieurs collaborateurs que la Présidente de l'ARSE a rendu visite à la ministre Maminata TRAORE/COULIBALY. Mariam Gui NIKIEMA a confié à son hôte qu'elle a sollicité cette audience pour lui adresser ses félicitations suite à sa nomination à la tête du département en charge de l'environnement, de l'énergie et de l'eau. « Le Ministère en charge de l'énergie est le principal partenaire technique de l'ARSE ; d'où la nécessité d'une telle visite pour présenter nos missions et échanger avec vous sur les enjeux du secteur et solliciter votre accompagnement pour la réussite de notre mission », a expliqué Mme NIKIEMA.

Après avoir fait un bref historique, la Présidente de l'ARSE a présenté sa structure à travers ses missions et attributions, ses pouvoirs décisionnels et consultatifs, son organisation et ses sources de financements. Mariam Gui NIKIEMA, dans son exposé, a mis en exergue certaines préoccupations qui portent, entre autres, sur l'adoption du complément des textes d'application de la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie, la mise en œuvre du décret n°2021-1308 /PRES/PM/MINEFID/MEMC/



MICIA du 14 décembre 2021 portant institution d'une redevance énergétique et détermination de la clé de répartition de cette redevance.

Pour sa part, la Ministre Maminata TRAORE/COULIBALY a salué la démarche de la Présidente de l'ARSE et l'a félicitée pour les efforts consentis pour la mise en place et l'opérationnalisation de la structure. Elle a également rassuré la Présidente NIKIEMA de sa disponibilité à engager des pistes de réflexions sur l'ensemble des préoccupations exprimées et sur les problématiques liées au développement du secteur de l'énergie dans notre pays en général.

Alban KINI

Prix de cession du DDO et HFO livrés à la SONABEL au titre de l'année 2022 Les résultats des travaux du comité technique restitués aux acteurs

L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE) a organisé, le jeudi 24 février 2022, à Ouagadougou, une rencontre de restitution des propositions de prix de cession du DDO et HFO livrés à la SONABEL au titre de l'année 2022.



La Présidente de l'ARSE, Mariam Gui Nikiéma, a remercié les participants pour leurs contributions à l'amélioration des travaux du comité technique

La tradition est respectée à l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE) concernant l'examen des propositions de cession du DDO et du HFO livrés à la Société Nationale d'Électricité du Burkina (SONABEL). Face à une vingtaine de participants venus de la Primature, des ministères en charge de l'énergie, des finances, du commerce, de la Société Nationale Burkinabé d'Hydrocarbures (SONABHY), de la Société Nationale d'Électricité du Burkina (SONABEL) et de l'ARSE, il a été procédé à la restitution, le jeudi 24 février 2022 à Ouagadougou, des résultats des travaux du comité technique mis en place à cet effet au titre de l'année 2022.

En rappel, l'Etat burkinabé, la SONABEL et la SONABHY ont signé, le 8 juin 2016, un protocole

d'accord portant relations financières entre l'Etat et le secteur de l'énergie et fixation des prix de cession des hydrocarbures à la SONABEL. Ce protocole vise à assurer la viabilité financière de la SONABEL et de la SONABHY tout en évitant une accumulation d'arriérés de paiement entre ces deux sociétés. C'est dans ce contexte que l'Arrêté interministériel n° 2016-343/MINEFID/MCIA/MEMC portant modalités de fixation du prix de cession des hydrocarbures (DDO, FUEL) pour les centrales thermiques de la SONABEL a été pris le 13 octobre 2016.

Aux termes de cet arrêté, les prix de cession des hydrocarbures (DDO et HFO) appliqués à la SONABEL par la SONABHY sont fixés conformément à la vérité des prix du marché pétrolier sans toutefois dépasser les seuils



La rencontre a permis à l'ensemble des participants d'apprécier les résultats des travaux du comité technique et surtout de les améliorer

déclencheurs de subventions. Ces seuils déclencheurs sont révisés chaque début d'année sur proposition de la SONABEL, après avis de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie.

Au titre de l'année 2022, l'ARSE a mis en place un comité technique chargé d'examiner et analyser les propositions de prix de cession du DDO et HFO livrés à la SONABEL au titre de l'année 2022. De façon plus spécifique, il s'est agi d'examiner et analyser les prévisions de l'Offre et de la Demande de l'année 2021, le compte d'exploitation projeté 2021 de la SONABEL, le compte d'exploitation prévisionnel 2022 de la SONABEL, les simulations de prix DDO et HFO proposées au titre de l'année 2022 par la SONABEL, et enfin de procéder à de nouvelles

simulations en vue de proposer des prix de cession du DDO et HFO au titre de l'année 2022.

Aussi, la rencontre du jeudi 24 février 2022 qui participe d'une approche novatrice visant à assurer une convergence de vues des acteurs concernés par cette problématique a permis à l'ensemble des participants d'apprécier les résultats des travaux du comité technique et surtout de les améliorer. Dans son adresse aux participants, la Présidente de l'ARSE Mariam Gui Nikiéma a exprimé sa reconnaissance à l'endroit des membres du comité technique pour la qualité des résultats de leurs travaux et adressé ses remerciements aux participants pour leurs contributions à l'amélioration de ces résultats.

Alban KINI



Le SP-SRLA en visite de travail à l'ARSE

Le jeudi 10 mars 2022 a eu lieu une rencontre de travail entre les responsables du Secrétariat Permanent chargé du Suivi des Réformes des Licences d'Affaires (SP-SRLA) et l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE). Cette visite est intervenue à l'initiative du SP-SRLA dans le cadre d'une série de rencontres entreprises en vue de faire connaissance avec des structures dont les missions sont en lien avec la délivrance des licences d'affaires.



Le Secrétaire Permanent du suivi des Licences d'Affaires, Daouda OUEDRAOGO (4ème à partir de la gauche), a remercié la Présidente de l'ARSE pour sa disponibilité et la qualité des informations partagées.

C'est en présence de ses plus proches collaborateurs que la Présidente de l'ARSE, Mariam Gui NIKIEMA, a reçu la délégation du SP-SRLA conduite par son premier responsable, Daouda OUEDRAOGO. « Nous avons entrepris des rencontres avec les structures et institutions intervenant dans le processus de délivrance des licences d'affaires en vue de nous informer davantage sur leurs missions et attributions », dira le Secrétaire Permanent en début de séance. La Présidente de l'ARSE a pour sa part salué l'initiative du SP-SRLA dans la mesure où « elle donne également l'occasion à l'ARSE de se faire connaître et surtout de partager ses expériences et pratiques dans le processus de délivrance des titres d'exploitation dans le secteur de l'énergie ». Pour ce faire, les missions et attributions des deux structures ont fait l'objet de communication suivie d'échanges.

Ainsi, le Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux de l'ARSE Léonard SANON a fait une présentation générale de la structure en charge



Photo de famille à la fin de la visite

de la régulation du secteur de l'énergie tout en mettant un focus sur le processus de délivrance des titres d'exploitation dans le secteur de l'énergie. Cette présentation a été suivie de celle du SP-SRLA, communication faite par le Chef de Département des Etudes, de la Coopération et de la Formation de la structure, Paulin YOAGA. A la suite de cette présentation, le SP-SRLA a tenu à préciser que la licence d'affaire est tout document délivré par l'administration pour des activités économiques et commerciales.

Au sortir de cette visite, le Secrétaire Permanent Daouda OUEDRAOGO s'est dit satisfait du contenu des échanges. Il a alors traduit sa reconnaissance à l'endroit de la Présidente de l'ARSE pour sa disponibilité et la qualité des informations partagées. La Présidente NIKIEMA, quant à elle, a félicité le Secrétaire Permanent pour l'initiative de cette rencontre et le parcours déjà accompli dans le cadre de l'opérationnalisation de sa structure.

Créé en mars 2013 avec l'accompagnement de la Banque Mondiale, le SP-SRLA est une structure à caractère transversal rattachée au Cabinet du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat. Il a pour mission l'amélioration du climat des affaires à travers des réformes sur les licences d'affaires délivrées par l'administration publique, en l'occurrence les ministères, les institutions et les collectivités territoriales.

Fulbert PARE

ENERGIE SOLAIRE AU BURKINA

Une centrale photovoltaïque en construction à Pâ

Dans la commune rurale de Pâ (relevant de la province des Balé dans la région de la Boucle du Mouhoun), un projet de centrale photovoltaïque est en développement à la faveur d'une licence de production accordée par l'Etat burkinabè au groupe Urbasolar. Sur le site de ce projet, l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) a effectué une mission de contrôle le 4 avril 2022. Avec à sa tête M. Arnaud OUEDRAOGO, Chef de Service Transport et Distribution, elle y a fait des constats et échangé avec les responsables dudit projet. Elle a pu également mesurer le niveau d'exécution du projet et noter quelques difficultés qu'a connues son démarrage. De plus, elle a pu prendre connaissance du calendrier au terme duquel cette centrale devrait injecter, à partir de janvier 2023, environ 30 MWC dans le Réseau national interconnecté (RNI) d'électricité au Burkina Faso.



M. Emmanuel KABORE, Directeur Afrique de Urbasolar (en bout de table à gauche), accompagné de son équipe (en face) et de l'équipe de l'ARSE (de dos) lors des concertations avant la visite du site de la centrale solaire de Pâ

La délégation a été accueillie sur le site par M. Emmanuel KABORE, Directeur Afrique de l'Ouest du groupe Urbasolar. A la suite de salutations d'usage, de la présentation sommaire de l'ARSE à l'attention de M. KABORE et ses collaborateurs ponctuée par la remise du bulletin d'information et du journal « Le Régulateur de l'Energie », une visite guidée a permis de voir des caisses de panneaux solaires stockées, mais aussi un terrain aménagé. Aux dires de M. KABORE, ce terrain est de 35 ha. Il devra abriter 67 368 panneaux solaires «de dernière génération», et bien d'autres dispositifs nécessaires à l'opérationnalité de la Centrale.

Mais le 4 avril dernier, ne s'y trouvaient que les premières livraisons de caisses de panneaux solaires bifaces. Le creusage des trous dans

lesquels devront être fixés lesdits panneaux avait aussi commencé, avec seulement une centaine de trous prêts. Toutefois, la cadence devrait passer à une vitesse supérieure les jours à venir, de sorte que tous les supports des panneaux soient fixés au sol avant l'installation de la saison hivernale. C'est du moins, l'assurance donnée par Emmanuel KABORE et ses collaborateurs qui déplorent les lenteurs subies lors des phases de contractualisation et de mobilisation des ressources financières nécessaires qui s'élèvent à 25 millions d'euros soit plus de 16 milliards de FCFA.

Ces phases franchies, la construction de la centrale se déroule, selon ses premiers responsables, dans un climat de bonne collaboration grâce à un Plan d'engagement des parties prenantes avec les populations



L'équipe de Urbasolar (en jaune), accompagnée de l'équipe de l'ARSE (en orange) lors de la visite du site où sera implanté la centrale solaire 30 MWc de Pâ

environnantes qui, en plus de bénéficier d'une borne fontaine de la part du projet, se trouvent impliquées dans l'exécution des travaux sur le site. Mieux, confie M. KABORE, le projet entend, en particulier, impacter positivement la vie des personnes vulnérables dans la commune de Pâ, mais aussi assurer un transfert de compétences local aux entreprises et particuliers.

Mais l'équipe de l'ARSE a tenu à exhorter les responsables du projet à davantage s'investir dans le sens du respect rigoureux du « local content ». Elle a également invité M. KABORE et ses collaborateurs à veiller à la prise en compte du genre au sein des personnels du projet. De plus, les responsables du projet ont été invités à être assez attentifs sur le chantier, particulièrement durant cette phase de construction, de sorte à pouvoir mettre au point un ouvrage de qualité qui puisse effectivement injecter dans le RNI les 30 MWc attendus.

Tout en donnant l'assurance sur ces points d'interpellation, Emmanuel KABORE a annoncé que la fin de la phase de construction de la centrale interviendra en décembre prochain, et que sa mise en service commercial pourra commencer en janvier 2023. De plus, M. KABORE a annoncé la possibilité d'extension de la centrale dans une phase II pour la production de 50 MWc. Ce, d'autant plus que le site du projet (terrain acquis sur la base d'un titre foncier) est de 87 ha. Il confie également nourrir l'espoir d'assurer le stockage de la production de la centrale, si la SONABEL (Société nationale burkinabé d'électricité) ou le ministère en charge de l'énergie venaient à en exprimer le besoin.

Fulbert PARE

**Le Régulateur de l'énergie,
diffuser l'information sur
ARSE et le secteur de l'Énergie**

Dispositifs d'électrification sur le site de kodéni

L'ARSE est allée au contrôle

Dans la matinée du 5 avril 2022, le site SONABEL (Société nationale burkinabé d'électricité) de Kodéni a reçu la « visite programmée » d'une équipe de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE). L'occasion était celle, pour l'ARSE, de prendre connaissance des dispositions prises pour permettre aux consommateurs de traverser la période de pointe sans trop de désagréments.



Au cours de la rencontre d'échanges entre les deux équipes, la délégation de l'ARSE, conduite par M. Arnaud OUEDRAOGO, Chef de Service Transport et Distribution (2ème à partir de la gauche en gilet rouge), a décliné les missions de l'ARSE

Une rencontre d'échanges entre les deux équipes et une visite guidée des installations techniques du poste et du dispatching, tels sont les moments qui ont meublé le séjour de cette mission de contrôle. Pour introduire les échanges, la délégation de l'ARSE, conduite par M. Arnaud OUEDRAOGO, Chef de Services Transport et Distribution, a décliné les missions de l'Autorité de régulation. Il s'agit notamment du respect des textes législatifs et réglementaires de gestion du secteur de l'énergie, de la protection aussi bien des droits des consommateurs d'électricité que de ceux des opérateurs du secteur énergétique. Il s'agit aussi du règlement des litiges entre acteurs du secteur. De plus, l'ARSE assure l'offre de conseils avisés au Gouvernement dans le cadre de la prise de toute mesure concernant le secteur de l'énergie. En appui à cette présentation, des exemplaires du Bulletin d'information et du

journal « Le Régulateur de l'énergie » ont été remis pour permettre aux agents en poste sur le site de Kodéni d'en savoir davantage sur l'ARSE. Au terme de ces échanges suivis de la visite



Le Chef de Service des Etudes Juridiques de l'ARSE, M. Damba OUOBA (en gilet rouge), remettant un exemplaire du Bulletin officiel de l'ARSE au Chef de Division exploitation et Maintenance au sein du site de Kodéni, M. Donald ZOUNDI



Photo de famille à la fin de la visite des installations techniques

guidée des installations techniques, ce sont des agents SONABEL bien avertis des missions du régulateur qui n'ont pas hésité à exposer à la délégation de l'ARSE quelques difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs missions.

Aux dires de M. Donald ZOUNDI, Chef de Division exploitation et Maintenance au sein du site de Kodéni et ses collaborateurs, ces difficultés concernent, entre autres, la maintenance des lignes et postes, le problème de sécurité sur le tronçon entre Kodéni et la frontière ivoirienne, la faiblesse numérique du personnel, le manque de formation continue au profit du personnel. Pour le programme de maintenance des ouvrages, hormis le problème de sécurité qui est une

inquiétude pour les agents, bien qu'escortés, l'ARSE a été rassurée car celui-ci se déroule pour le moment tel que prévu.

A l'endroit de ce personnel, Monsieur Arnaud OUEDRAOGO et les membres de la délégation ont tenu à exprimer leurs encouragements, tout en rassurant de porter les difficultés soulevées au niveau des instances de l'ARSE. Avant de quitter les équipes de Kodéni, la mission de l'ARSE a invité les agents à renforcer leurs efforts en vue d'un passage de la pointe 2022 avec le moins de délestages possible.

Fulbert PARE



Concilier les intérêts des différents acteurs pour la bonne gouvernance du service public de l'électricité

Fourniture d'électricité durant la période de pointe 2022 La centrale thermique Bobo II rassure...

A la faveur d'une « visite programmée » effectuée le 6 avril 2022 dernier, l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) a pu noter que la Centrale thermique Bobo II tenue par la Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL) a pris les dispositions nécessaires pour jouer pleinement sa partition dans la fourniture d'électricité durant la période de forte consommation. Telle est, du moins, la conclusion qui se dégage à l'issue d'entretiens suivi de visite guidée avec les premiers responsables de ladite centrale.



M. TUINA G. Macaire (de dos en blanc), et M. TASSEMBEDO Brice (de dos en bleu) respectivement Chef de Service Production thermique et Chef de Division mécanique de la centrale Bobo II, en concertation avec l'équipe de l'ARSE avant la visite des installations techniques

Il était à peine 9h ce 6 avril 2022 lorsque l'équipe de mission de l'ARSE arrivait sur le site de la centrale thermique Bobo II avec à sa tête M. Arnaud Ouédraogo, Chef de Service Transport et Distribution au sein de l'ARSE ; elle a été reçue par M. Macaire G. Tuina, Chef de Service Production thermique Bobo. S'ouvrait ainsi une séance d'entretien qui a duré un peu plus d'une heure.

A l'entame de cet entretien, l'objectif de la mission de l'ARSE a été présenté à l'attention de M. Tuina assisté de M. Brice Tassembédo, Chef de Division Maintenance mécanique de la centrale. Dans le sens de contribuer à l'atteinte de cet objectif, M. Tuina a indiqué que la centrale qu'il dirige est animée par neuf groupes électrogènes dont le premier (G1) a été installé en 1987, le deuxième (G2) en 1988, les troisième (G3) et quatrième (G4) en 1993, le cinquième (G5) en 1998, les sixième (G6), septième (G7), huitième (G8) et

neuvième (G9) en 2015. Le fonctionnement optimum simultané de ces groupes permet de fournir 75 MW. Mais depuis l'intervention de l'interconnexion avec la Côte-d'Ivoire en 2001, cette centrale n'est soumise au fonctionnement qu'en cas de besoin. Sa production n'est donc plus permanente, quoiqu'elle n'ait aucun problème d'outillage, ni de personnel, encore moins d'approvisionnement en hydrocarbures.

Une centrale en état d'alerte maximale

C'est une centrale dont l'apport n'intervient qu'à la demande du dispatching depuis Ouagadougou ; et ce, par suite d'insuffisance des productions cumulées des interconnexions (avec le Ghana et la Côte-d'Ivoire), des centrales hydroélectriques et des centrales thermiques de Ouagadougou à pouvoir desservir la zone Ouest du Burkina en électricité. C'est du moins, ce qu'a confié M. Tuina pour qui cette situation rend improbable



Une photo marquant la fin de la visite des installations techniques. L'équipe de l'ARSE conduite par le Chef de Service Transport et Distribution, M. Arnaud P. OUEDRAOGO (3ème à partir de la gauche) et les membres de sa délégation avec les responsables de la centrale Bobo II

le respect des planifications établies au niveau de la centrale. Néanmoins, c'est une centrale qui reste en situation d'alerte maximale durant la période de pointe (mars-avril-mai).

Cette année du reste, M. Tuina et ses collaborateurs ont effectué des travaux de nettoyage, d'entretien, d'inspection, et de tests de sécurité mécanique sur les groupes, excepté le G8 « actuellement en entretien correctif ». Mais il y a quelques jours (7 mars dernier), le G2 a affiché une avarie et dont les procédures de résorption sont engagées. Pour cela, et à en croire M. Tuina, un processus de marché public est dans le circuit de la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'Etat. A terme, ce processus devrait permettre, dans deux ou trois mois, de réintroduire le G2 dans le circuit de production de la centrale.

Tous les compartiments de la centrale visités
Avec toutes ces informations notées lors de l'entretien qui a pris fin par la remise à M. Tuina d'un exemplaire du Bulletin d'information

de l'ARSE et d'un exemplaire du journal Le Régulateur de l'Energie, l'équipe de l'ARSE a ensuite eu droit, durant plus d'une heure, à une visite guidée. Elle a ainsi eu accès aux locaux des neuf groupes, à la salle de commande, à la salle des machines, à la salle de sécurité incendie, au dispositif d'approvisionnement en eau, au local de traitement des combustibles, aux cuves de stockage d'hydrocarbures, à la salle d'incinération des déchets, au laboratoire d'analyse des eaux et hydrocarbures, et au poste 33/15 KV.

Avant de prendre congé de M. Tuina entouré de ses plus proches collaborateurs, le Chef de l'équipe de l'ARSE a tenu à exprimer des mots de félicitation pour les efforts quotidiennement consentis, et d'encouragement à toujours mieux faire, mais aussi le souhait de son institution de savoir les consommateurs de la zone Ouest du Burkina desservis permanemment en électricité durant la période de pointe 2022.

Fulbert PARE

Deuxième phase du marché régional de l'électricité

Les membres du réseau des spécialistes en communication pour l'ARREC outillés au Ghana

La ville de Koforidua, capitale de la Région Est du Ghana, a accueilli du 20 au 24 juin 2022, les membres du Réseau des spécialistes en communication pour l'ARREC, dans le cadre d'une formation en prélude au lancement de la deuxième phase du marché régional de l'électricité. Organisée à l'initiative de l'Autorité de régulation régionale de l'électricité de la CEDEAO (ARREC), la formation a connu la participation de onze (11) responsables de communication des autorités nationales de régulation du secteur de l'électricité de la CEDEAO.



Les membres du Conseil de Régulation de l'ARREC à l'ouverture de la séance. Le Président du Conseil, Pr Honoré Bogler (au milieu) avec à sa droite, Aly Mar N'DIAYE, membre Ingénieur, et à sa gauche, Dr Haliru DIKKO, membre économiste

La communication est d'une importance essentielle dans le processus de mise en place du marché régional de l'électricité de la CEDEAO. De plus, dans un contexte actuel marqué par l'évolution technologique et la profusion des réseaux sociaux, la communication s'impose davantage, afin de mettre en partage l'information juste en direction des publics cibles. C'est toute la portée de la formation de quatre jours (20 au 24 juin 2022) à Koforidua, capitale de la région Est du Ghana. Cette mise à niveau était au profit des responsables de communication des Autorités nationales de régulation du secteur de l'électricité de la CEDEAO. La cérémonie d'ouverture a connu la présence du président de

l'ARREC, Pr Honoré Bogler le lundi 20 juin 2022. Selon le Professeur Bogler, le lancement de la phase 2 du marché régional de l'électricité pourrait intervenir d'ici à la fin de l'année 2023. A cette phase, les opérateurs pourront vendre et acheter leur énergie sur un marché concurrentiel. Le président de l'ARREC a précisé que « dans la perspective du lancement de cette phase, la présente formation a pour but de porter à votre connaissance l'information juste vous permettant de faire en sorte que les parties prenantes soient au courant et bien informés de cette évolution du processus dans vos pays respectifs ». Car, a-t-il poursuivi, « nous devons tous unir nos efforts afin de trouver les moyens



Une vue des participants

adéquats pour informer les parties prenantes de sorte à ce que ce marché soit bien réussi et accepté par tous ».

Ainsi, après avoir effectué une revue des activités de leur réseau en début de séance, les participants ont suivi des communications sur des thématiques traitant des conditions préalables au lancement de la 2e phase du marché régional, du schéma directeur de l'EEEOA, de la directive actualisée relative à l'organisation du marché régional de l'électricité. Les participants ont aussi abordé la directive pour l'Harmonisation des Critères d'Octroi des Licences et Autorisation de Participation au Marché Régional de l'Electricité de la CEDEAO, les principes fondamentaux de la réglementation des services publics, les bases de la régulation économique et technique, les expériences des pays en matière de consultation publique et d'implication des acteurs.

Ces présentations ont été assurées par d'éminentes personnalités tous de l'ARREC. Il s'agit de Aly Mar N'DIAYE, membre Ingénieur du Conseil de régulation, de Dr Haliru DIKKO, membre économiste du Conseil de régulation, de Oumar BANGOURA, expert juriste principal. A eux s'ajoutent, Yawovi NEGBEGBLE, expert Ingénieur principal, Musa IMAM, responsable Informatique et Uwem THOMSON, Chargé de communication.

Nantis de ces connaissances, les membres du réseau ont fait le pari de jouer leur partition dans leurs différents pays, toute chose qui a été bien appréciée par le président de l'ARREC. Celui-ci, dans son mot de clôture, les a remerciés pour leur

assiduité durant les quatre jours de formation. En rappel, les pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) disposent d'énormes potentialités énergétiques de sources fossiles, hydrauliques et solaires. C'est ainsi que face à la nécessité de trouver une réponse à la question cruciale de satisfaire les besoins en énergie électrique des populations, les Chefs d'Etats ont décidé d'une politique de mise en commun et de gestion partagée de ces ressources à travers la mise en place du marché régional de l'électricité. Lancé le 29 juin 2018 à Cotonou, au Bénin, c'est le principe de l'évolution progressive qui a été retenu pour son opérationnalisation.



Le Directeur de la communication de l'ARSE, Yaya SOURA (2ème à partir de la gauche)

Ainsi, la 1re phase se caractérise par la formalisation des échanges bilatéraux et la coordination de l'exploitation et des échanges dans la région. La 2e phase, quant à elle, se caractérise par l'introduction d'un marché day ahead permettant des échanges à court terme sur les surplus d'énergie électrique disponibles dans la région, une tarification régionale du transport et l'entrée en fonction d'un opérateur du système et du marché régional indépendant. La 3e phase, enfin, est prévue sur le long terme et se caractérise par l'existence d'un marché liquide et concurrentiel dans la région du fait de la disponibilité d'une énergie électrique en quantité suffisante, d'une bonne capacité régionale de transport et assez de réserve dans les pays ainsi que la commercialisation de différents produits.

Alban KINI

Présidence de l'ARREC :

Honoré Bogler s'en va, Laurent Tossou arrive

L'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC) change de président. Depuis ce mardi 19 juillet 2022, c'est Laurent Rodrigue Tossou qui a pris la succession du Professeur Honoré Bogler qui lui a passé le témoin, après 5 ans et 3 mois de bons et loyaux services à la tête du régulateur régional de l'électricité.



Laurent Rodrigue Tossou (à droite) a succédé ce 19 juillet 2022 à Accra à Honoré Bogler (à gauche) à la présidence de l'ARREC

15 avril 2016 – 19 juillet 2022. C'est la durée de la présidence Honoré Bogler de l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO. Pr Bogler a hérité de la présidence au moment où l'institution spécialisée de la CEDEAO pour la régulation du secteur de l'électricité s'apprêtait à mettre en route le lancement du marché régional d'électricité. A ce titre, il a été en première ligne de toutes les initiatives préparatoires qui ont abouti au lancement officiel le 29 juin 2018 à Cotonou du marché régional de l'électricité. Depuis lors, il était au four et au moulin pour la mise en œuvre effective dudit marché régional, un chantier phare pour la région.

Des motifs de satisfaction pour le président sortant

En prélude au 5^e forum de la régulation régionale de l'électricité de la CEDEAO tenu du 14 au

16 novembre 2016 à Ouagadougou sur la mise en œuvre du marché régional d'électricité, le Pr Honoré Bogler avait effectué du 1^{er} au 5 août 2016 une visite de courtoisie au Burkina Faso pour s'imprégner de l'état des préparatifs de l'évènement.

Si le marché régional d'électricité n'est pas encore totalement mis en œuvre ce 19 juillet 2022, jour où Honoré Bogler passe le témoin à Laurent Rodrigue Tossou, les lignes ont quand même bougé depuis le lancement. Ainsi, beaucoup de textes et directives régionaux sont déjà adoptés et n'attendent que d'être appliqués.

A cela, l'on pourrait ajouter l'achèvement à Cotonou du chantier de construction du Centre d'information et de coordination (CIC) du Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (EEEOA).



Poignée de main ici entre lui et l'ancien Premier ministre Paul Kaba Thièba, à l'issue d'une audience à la Primature.

Le CIC aura, faut-il le rappeler, pour mission de coordonner les différents centres de contrôle nationaux et régionaux en charge de l'exploitation du système et de gérer le marché régional de l'électricité. Bref, comme quoi, le président sortant Bogler peut avoir des motifs de satisfaction.

Défi du président entrant : opérationnaliser le marché régional

Le président Tossou a certainement déjà pris la mesure des défis qui l'attendent. Il accède à la présidence de l'ARREC au moment où la nécessité d'opérationnaliser le marché régional d'électricité se pose avec acuité, avec les nombreux besoins en matière d'approvisionnement en électricité des populations, des services et des unités industrielles des pays de la région. Des besoins qui ne cessent de prendre de l'ampleur avec le phénomène du changement climatique. Ancien membre du conseil national de régulation de l'autorité de régulation de l'électri-

cité (ARE) du Bénin, ancien membre du conseil exécutif du EEEOA et de l'Association des sociétés d'électricité d'Afrique (ASEA) en sa qualité d'ancien directeur général de la Société béninoise d'énergie électrique (SBEE), le président Tossou a certainement déjà pris la mesure des défis qui l'attendent. A commencer par celui de l'opérationnalisation du marché régional d'électricité dans laquelle l'ARREC devra jouer un rôle de pivot et surtout sur la question du règlement des litiges entre les opérateurs du secteur. En un mot comme en mille, il devra donc continuer à œuvrer de sorte que la régulation, les opérations électriques dans la région reflètent les aspirations des peuples et l'engagement des Etats membres de la CEDEAO depuis l'avènement de l'ARREC qui, faut-il le rappeler, a vu le jour le 18 janvier 2008 à Ouagadougou, avec l'adoption en marge de la 33ème session ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'acte additionnel de l'organisation régionale l'instituant.

Depuis lors, les Etats de la région avec leurs partenaires ont travaillé à la réalisation des interconnexions électriques en vue de la mise en commun et du partage optimal des ressources énergétiques, se traduisant dans les faits par l'adoption d'un certain nombre de dispositions destinées à instaurer un environnement institutionnel et juridique approprié au développement du secteur de l'électricité ouest africain dont le marché régional de l'électricité.

Grégoire B. Bazié

Source : Burkina Demain



Le président Tossou a certainement déjà pris la mesure des défis qui l'attendent

Solar Awards :

L'ARSE encourage les lauréats de l'édition 2022

L'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) a eu ce mardi une rencontre d'échanges avec le promoteur et les représentants des 30 entreprises lauréates de l'édition 2022 de Solar Awards, une cérémonie annuelle de récompenses des meilleurs acteurs du secteur des énergies renouvelables. En prenant cette initiative, l'ARSE entend, selon sa présidente Mariam Gui Nikièma, saluer l'action de ces acteurs qui participe des efforts visant plus d'accès des populations aux services énergétiques.



La présidente de l'ARSE, Mariam Gui Nikièma, a félicité les entreprises lauréates de Solar Awards 2022 et les a exhortés à poursuivre leurs efforts

L'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) apprécie l'initiative de Solar Awards, une cérémonie annuelle de récompenses des meilleurs acteurs du secteur des énergies renouvelables, dont la deuxième édition a eu lieu le 15 juillet 2022. Les premiers responsables du régulateur national du secteur de l'énergie ont en effet rencontré ce mardi 2 août à Ouagadougou le promoteur et les représentants des 30 entreprises lauréates de l'édition 2022 de Solar Awards.

A écouter la présidente de l'ARSE, Mariam Gui Nikièma, l'action de ces entreprises distinguées sur la base de leurs mérites, participe des efforts du pays visant plus d'accès des populations aux services énergétiques. «Elles participent de la mise en œuvre de l'engagement du Burkina Faso à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique».

Le promoteur de Solar Awards, Oumar Sidibé, a salué à juste titre cette démarche de l'ARSE. «C'est un grand honneur pour nous. C'est une dynamique que nous allons ainsi poursuivre

avec la bénédiction du régulateur», s'en est-il félicité.

Solar Awards a été initiée en 2020. En croire le promoteur Sidibé, ses lauréats ont toujours été choisis sur les indices de satisfaction des consommateurs. Ainsi, à l'édition 2022 qui a eu lieu le 15 juillet dernier, ce sont donc 30 entreprises ont été primées sur la base de la qualité des prestations et services rendus aux consommateurs.

«Notre rôle, c'est de les encourager»

«Nous les félicitons pour leur mérites et formulons le vœu qu'elles puissent poursuivre leurs efforts pour le développement du secteur énergétique afin de faciliter l'accès à l'énergie à moindre coût dans le pays», a indiqué la présidente de l'ARSE.

«Notre rôle aussi, en tant que régulateur, c'est de les encourager en prenant des textes pour mieux

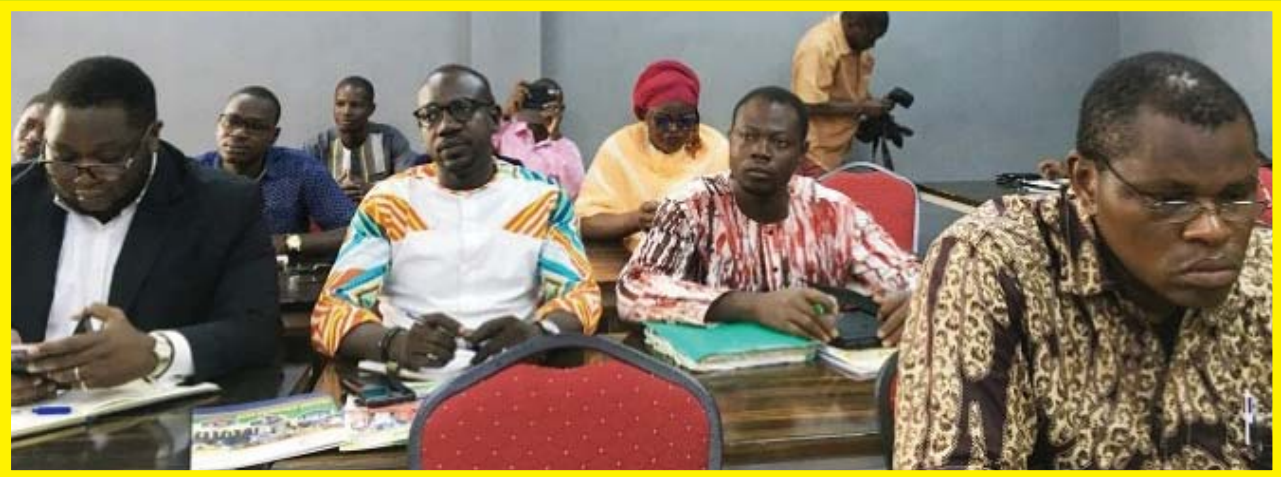
ACTUALITÉS

réglementer et éviter le désordre qui ne favorise pas le développement du secteur», a ajouté Mariam Nikiéma qui a assuré que la présente rencontre est l'occasion d'écouter leurs préoccupations et propositions.

Toute chose qui participe, à l'entendre, à la prise de textes réglementaires et législatifs adaptés aux préoccupations des acteurs du secteur de l'énergie au Burkina Faso.

Martin Philippe

Source : Burkina Demain



Travaux de construction des barrages de Dawaka-Wéotenga et de Pougma: Dr Maminata TRAORE/COULIBALY s'assure du respect des prescriptions techniques

La ministre de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement, Dr Maminata TRAORE/COULIBALY a effectué une visite terrain ce jeudi 18 août 2022 sur les sites des barrages de Dawaka-Wéotenga et de Pougma dans la province du Ganzourgou.



Dr. Maminata TRAORÉ / COULIBALY (3e à partir de la gauche) sur la digue du Barrage de Dawaka-wéotenga

La dégradation des barrages est de plus en plus constatée en saison des pluies occasionnant des risques sur la sécurité des populations riveraines et des impacts négatifs sur l'environnement. C'est dans le souci de prévenir de tels accidents que la ministre de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement, Dr Maminata TRAORE/COULIBALY a effectué une visite terrain ce jeudi 18 août 2022, en vue de s'assurer du respect des prescriptions techniques des travaux. Avec ses techniciens, la ministre s'est rendue sur les sites des barrages de Dawaka-Wéotenga et de Pougma, tous deux nouvellement réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Mobilisation et de Valorisation des Eaux de surface dans le Plateau-Central (PMVEC).

Les travaux de construction du site du barrage de Dawaka-Wéotenga situé dans la commune de Zam sont composés de la réalisation d'une digue longue de 782,75 m et haute de 6,4 m et d'un déversoir de 115 m de longueur avec une retenue d'eau d'une capacité de stockage de 3 648 990 m³. A cela s'ajoute la réalisation d'un périmètre irrigué à l'aval gauche et droite d'une superficie agricole utile de 54 ha dont 46 ha ex-

ploitables en saison sèche. Au total 219 parcelles d'une superficie de 0,25 chacune sont dégagées et seront exploitées par 219 personnes regroupées en 3 coopératives. En cette saison hivernale 2022 qui constitue la première année de mise en valeur du périmètre, 35 ha sont exploités par 142 exploitants.

Quant aux travaux de construction du barrage de Pougma situé dans la commune de Zorgho, ils sont composés de la réalisation d'une digue de 1 174 m de long et 5m de haut avec une retenue d'eau d'une capacité de stockage de 1 613 038 m³. Pour exploiter la ressource mobilisée, une superficie agricole utile de 41,15 ha est aménagée dans la commune voisine de Boudri dont 23 ha exploitables en saison sèche. A l'image du site du barrage de Dawaka-Wéotenga, le périmètre irrigué du barrage de Pougma est à sa première année de mise en valeur cette saison avec 21 ha mis en valeur. Au total, 92 parcelles de 0,25 ha chacune sont exploitées par 91 personnes regroupées en 3 coopératives.

Après avoir fait le tour de ces deux sites et échangé avec les populations bénéficiaires, la ministre, Maminata TRAORE/COULIBALY a exprimé sa

satisfaction quant à la qualité des travaux réalisés et cela en dépit de quelques insuffisances constatées. « C'est un projet à plusieurs composantes assez intéressantes qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations et techniquement je suis globalement satisfaite des travaux réalisés », a-t-elle laissé entendre. « Comme nous sommes à la phase d'essai et que la remise définitive n'est pas encore faite, tout ce qui est insuffisance sera corrigée avant la réception définitive » a-t-elle rassuré.

A l'occasion de cette visite terrain, le ministère à travers le projet a remis du matériel post-récolte aux coopératives qui exploitent les périmètres irrigués des deux barrages. Ce sont entre autres de batteuses, de décortiqueuses, de balances, de fours géants et de foyers bruleurs qui ont été remis aux exploitants.

Source : DCRP/MEEEA



Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY): le ministre en charge de l'Énergie et celui du développement industriel en visite de chantier

Le mardi 23 août 2022, le Ministre de l'environnement, de l'Énergie, de l'Eau et de l'Assainissement, Dr Maminata TRAORÉ/ COULIBALY et celui en charge du développement industriel, Abdoulaye TAL ont effectué une visite de chantier au dépôt de la SONABHY à Bingo.



Dr. Maminata TRAORÉ / COULIBALY (premier plan) et son collègue du développement industriel accueillis par les responsables de la SONABHY

Accueillis par le Directeur général de la nationale d'hydrocarbures, le Commandant Wendkouni Johany COMPAORÉ et ses collaborateurs, les ministres et la délégation ont pris connaissance des travaux en cours et constater de visu les différentes réalisations qui visent à augmenter les capacités de cette structure qui constitue le puits des hydrocarbures au Burkina Faso. En effet, la SONABHY a pour mission l'importation, le stockage, le transport, le conditionnement et la distribution des hydrocarbures liquides et gazeux.

La visite a débuté avec des présentations par le Chef de service études et projets, M. Guy Marie YAMÉOGO qui a expliqué avec clarté les travaux en cours et le Directeur du dépôt, Hippolyte BASSOLÉ qui s'est entretenu avec les hôtes du jour sur les risques majeurs, les objets proscrits au sein des installations, les moyens de protection individuels et les éventuelles conduites à tenir en cas de danger.

Après s'être imprégnée des réalisations concrètes, la cheffe du département en charge de l'Énergie, Dr Maminata TRAORÉ/ COULIBALY a félicité le Directeur général de la SONABHY et l'ensemble du personnel pour ce qui est déjà

fait. Elle s'est réjouie également des capacités d'extension des réservoirs de Bingo qui ravitaillent les populations aussi bien en gaz qu'en carburant. «Cela nous rassure et signifie que les travaux vont couvrir la demande énergétique. Si vous regardez, de nos jours la population, le nombre de motos, de véhicules qui circulent et les besoins des usines en carburant, vous imaginez la capacité d'énergie que cela exige. Le coût du carburant a augmenté c'est vrai, mais il faut se préoccuper de sa disponibilité», a-t-elle dit.

Quant à son collègue du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises, Abdoulaye TAL, il a rappelé que la SONABHY est l'une des sociétés les plus stratégiques du pays. «Elle est la première société en termes de chiffres d'affaires du Burkina Faso. Pour l'année 2022, nous attendons 1000 milliards de francs CFA. Sans la SONABHY, sans ses dépôts, le pays est à l'arrêt cela montre son importance. Dans ce contexte de vie chère, de hausse continue due au coût à l'international et au coût du dollar, c'est normal qu'en tant que ministère de tutelle, nous puissions voir les réalisations, regarder les projets en cours, échanger avec les parties prenantes pour voir comment

ensemble nous pouvons optimiser tout cela pour parvenir à une réduction des coûts, c'est ce qu'attend la population, car en trois mois il y a eu des hausses des coûts des carburants et les citoyens ne sont pas contents », a-t-il reconnu.

Les investissements en cours sont constitués, entre autres, de l'extension de produits liquides (60 000m³), la construction d'une 3e sphère de gaz butane (4000 tonnes), des travaux de voirie, la construction de dépôt de produits liquides (105 000m³), la construction d'une 2e sphère de gaz butane (2000 tonnes), la construction d'infrastructures de renforcement de la sécurité des dépôts et la construction d'un 3e hall d'emplis-

sage de gaz butane.

Les travaux en cours au dépôt de Bingo visent à augmenter les capacités de stockage du dépôt de 40 000m³ à 100 000m³, à doubler le plateau technique, à augmenter les capacités de stockage en gaz butane de 2 700 à 6 700 tonnes et à doubler les capacités de lutte contre l'incendie. Les coûts de réalisation s'élèvent à 19 519 901 289 FCFA pour les travaux d'extension des produits liquides et 8 746 436 991 FCFA pour la construction de la sphère.

Ces travaux ont débuté en octobre 2020, la fin prévisionnelle est fixée en décembre 2022.

Source : DCRP/ MEEEA



Partenariat entre l'ARSE et l'AECF

Un protocole d'accord en faveur des acteurs privés des énergies renouvelables



Dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables au Burkina Faso, l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) et The African Enterprise Challenge Fund (AECF) ont procédé à des négociations qui ont abouti à la signature d'un Protocole d'Entente le 30 mai 2022.

L'AECF est une institution de développement qui met en œuvre le Programme sur les Energies Renouvelables et l'Adaptation aux Technologies Climatiques en Afrique Subsaharienne (REACT SSA).

Ce programme est financé par l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI) et fournit du financement, de l'assistance technique, de la facilitation des investissements et de l'appui aux politiques et à la réglementation aux entreprises innovantes dans le domaine des énergies renouvelables.

A cet effet, en vue de la mise en œuvre de son Programme REACT SSA, l'AECF exprimait à l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie

(ARSE), organe burkinabé de régulation énergétique, son intention d'apporter un soutien technique aux acteurs privés œuvrant dans les énergies renouvelables avec l'encadrement de l'ARSE en sa qualité d'arbitre du secteur énergétique garant de l'application des textes législatifs et réglementaires.

Aux fins du suivi de l'exécution de ce Protocole d'Entente, les parties ont désigné des points focaux. Au niveau de l'ARSE, Monsieur Léonard SANON, Directeur des affaires juridiques et du contentieux est chargé d'assurer cette mission. A la date du 06 juin 2022, une première rencontre virtuelle a permis aux deux parties de s'accorder sur le processus de mise en œuvre de ce Protocole. En outre, le 22 juin 2022, l'ARSE a convié les responsables des groupements œuvrant dans le domaine des énergies renouvelables à une réunion qui avait pour objet d'une part, de leur présenter ce partenariat, et d'autre part, de collecter leurs besoins pour le bon fonctionnement de leurs métiers.

Par ailleurs, le 02 août 2022, l'ARSE a organisé une rencontre avec les lauréats de la deuxième édition de Solar Awards. Cette rencontre a été l'occasion, d'une part, de féliciter une trentaine d'entreprises travaillant dans le domaine des énergies solaires, et d'autre part, de les sensibiliser les missions et attributions de l'ARSE ainsi que le contexte et les objectifs du Protocole d'Entente récemment signé avec l'AECF.

Enfin, à la date du 03 août 2022, l'ARSE et l'AECF ont échangé virtuellement sur les besoins exprimés par le régulateur burkinabé aux fins de la réalisation de ce partenariat. Ainsi, après examen, les deux parties ont convenu d'une stratégie pour la prise en charge des besoins exprimés tout en s'inspirant des réalisations intéressantes faites dans d'autres pays africains.

Léonard SANON

Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabé

Dr Maminata TRAORÉ/COULIBALY, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Eau et de l'Assainissement

« Beaucoup de projets dans le domaine de l'énergie sont en voie de restructuration »

Dr Maminata TRAORÉ/COULIBALY occupe, dans le gouvernement de la Transition, le poste de Ministre de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Eau et de l'Assainissement. Le Régulateur l'a rencontrée afin de mieux la découvrir et avoir une idée des défis de son ministère. Dans l'entretien, elle explique, entre autres, le lien fonctionnel entre les quatre départements (environnement, énergie, eau et assainissement) et la politique gouvernementale en la matière. Ses attentes dans le domaine de la régulation ainsi que quelques grands projets sont également évoqués. Selon Mme Traoré, « beaucoup de projets dans le domaine de l'énergie sont en voie de restructuration pour en faire de grands projets avec un impact plus élevé pour nos populations ».

Madame la Ministre, pouvez-vous vous présenter aux lecteurs du journal « Le Régulateur de l'Énergie »?

Bonjour, je voudrais avant tout propos vous remercier de l'opportunité qui m'est faite à travers cet interview que vous m'accordez pour le magazine Le Régulateur de l'énergie, de me présenter et d'aborder les défis et les objectifs qui me sont assignés par les plus hautes autorités du pays.

Je suis le **DR MAMINATA TRAORE/COULIBALY**, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Eau et de l'Assainissement. Je suis Directeur de recherche depuis juillet 2018 et titulaire d'un Ph.D en Sciences Pharmaceutiques/ Chimie des substances naturelles de l'Université de Copenhague au Danemark.

Je suis aussi titulaire d'un Doctorat de 3è cycle sur les Sciences biologiques appliquées/ Biochimie et Microbiologie Appliquées à l'Université de Ouagadougou. J'ai été Cheffe de Service Scientifique et Technique à la Direction Régionale du Centre Ouest (DRCO) / Nanoro de l'Institut



Dr Maminata TRAORÉ/COULIBALY, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Eau et de l'Assainissement

de Recherche en Science de la Santé (IRSS).

De 1998 à 2008, j'ai travaillé dans l'équipe pluri-disciplinaire de l'IRSS et du Centre Muraz, à l'Unité de Recherche Clinique de Nanoro et au Département de Médecine et Pharmacopées traditionnelles de l'IRSS. J'ai

participé à la réalisation de nombreux essais cliniques dans le domaine de la santé humaine, souvent comme investigateur principal. Enfin, j'ai enseigné dans des universités publiques et privées de Bobo Dioulasso et je participe à des encadrements de thèses et de mémoires en médecine et pharmacie et des publications dans des revues scientifiques.

C'est avec la fierté mais surtout beaucoup d'humilité que j'ai accueilli cette responsabilité eu égard aux défis et aussi des aux attentes des populations qui sont immenses aussi bien en matière (i) d'environnement, (ii) d'énergie, (iii) d'eau, et (iv) d'assainissement.



Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, d'énergie, d'eau et d'assainissement.

Vous avez été appelée à la tête du Ministère en charge de l'énergie au Gouvernement de la Transition. Comment avez-vous accueilli cette responsabilité ?

Je puis vous rassurer que c'est avec la fierté mais surtout beaucoup d'humilité que j'ai accueilli cette responsabilité eu égard des défis et aussi des attentes des populations qui sont immenses aussi bien en matière (i) d'environnement, (ii) d'énergie, (iii) d'eau, et (iv) d'assainissement. Je mesure grandement la confiance et la tâche qui m'a été assignée par les plus hautes autorités et soyez en sûr, je ne ménagerai aucun effort pour l'atteinte des objectifs fixés pour le Département dont j'ai la charge.

Vous avez hérité de quatre Départements à savoir : l'environnement, l'énergie, l'eau et l'assainissement. Quel est le lien fonctionnel entre ces Départements ?

Ces différents Départements sont complémentaires. Les problématiques

d'environnement, d'eau et d'assainissement sont tous liées aux problématiques de développement rural et de développement durable en général. Et cela ne peut se faire sans apport de l'énergie qui est transversale et une structure d'appui.

Cette complémentarité permet dorénavant de résoudre dans la célérité des difficultés qui étaient inhérentes à ces structures prises individuellement. A titre d'exemple, aucun projet dans les secteurs de l'énergie, de l'eau ou de l'assainissement ne peut se faire sans études d'impact environnementales. Aussi quand vous prenez un secteur comme celui de l'eau, sa fourniture et sa disponibilité pour les consommateurs est directement liée à la disponibilité de l'énergie. Ainsi des sociétés comme la SONABEL et l'ONEA arrivent maintenant à travailler ensemble et dans la célérité. Et je pourrai vous citer bien d'autres exemples pour étayer mes propos.

Ces différents Départements sont complémentaires. Les problématiques d'environnement, d'eau et d'assainissement sont tous liées aux problématiques de développement rural et de développement durable en général. Et cela ne peut se faire sans apport de l'énergie qui est transversale et une structure d'appui.

Pouvez-vous décliner les grands axes de la politique gouvernementale pour ces trois secteurs ?

Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, d'énergie, d'eau et d'assainissement. A cet effet, s'appuyant sur les orientations de l'Agenda du Plan d'Actions de la Transition (PAT), 2022-2025 et les Politiques sectorielles auxquelles le ministère contribue, l'ambition de mon département est de :

- contribuer au renforcement de la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national à travers la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale
- inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité ;
- renforcer les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau
- contribuer à apporter une réponse à la crise humanitaire liée à la crise sécuritaire par un soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine ou sur les sites d'accueil.

Dans cette dynamique, d'énormes défis restent à relever par mon Département pour consolider sa contribution au développement socioéconomique du Burkina Faso et à l'équilibre écologique mondial.

A cet effet, nos priorités pour cette période de la transition se rapportent à la gestion durable des ressources forestières et fauniques, à l'assainissement de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie, à l'économie verte et du changement climatique, à la gouvernance environnementale et de développement durable, à l'énergie, à l'aménagement, à la gestion intégrée des ressources en eau, à l'approvisionnement en eau potable, à l'assainissement des eaux usées et excrétales.

Nos priorités pour cette période de la transition se rapportent à la gestion durable des ressources forestières et fauniques, à l'assainissement de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie, à l'économie verte et du changement climatique, à la gouvernance environnementale et de développement durable, à l'énergie, à l'aménagement, à la gestion intégrée des ressources en eau, à l'approvisionnement en eau potable, à l'assainissement des eaux usées et excrétales.

En matière de gestion durable des ressources forestières et fauniques :

- Opérationnaliser une brigade spéciale d'intervention en vue de renforcer la surveillance des massifs forestiers, dans un contexte d'insécurité ;





- Mettre en place le service de renseignement du Corps des Eaux et forêts ;

- Recruter trois milles agents forestiers pour améliorer la couverture de surveillance des forêts

- Poursuivre la sécurisation des forêts classées à travers leur immatriculation au nom de l'Etat ;

- Poursuivre le processus d'apurement des forêts classées ;

- Organiser les journées nationales de l'arbre avec l'ambition de produire et de mettre en terre 10 millions de plants dans le cadre de la campagne nationale de reforestation chaque année.

En matière d'assainissement de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie :

- Adopter et mettre en œuvre la loi portant interdiction totale des emballages et sachets plastiques au Burkina Faso

- Créer et opérationnaliser la police environnementale

- Renforcer la réglementation de l'usage des produits chimiques et des substances dangereuses,

- Renforcer l'éducation environnementale par la mise en place des clubs écologiques dans les lycées et collèges

Dans le domaine de l'économie verte et du changement climatique :

- Poursuivre la vulgarisation des technologies innovantes d'adaptation aux changements climatiques ;

- Accompagner 500 acteurs des filières prioritaires des PFNL de grandes valeurs marchandes (karité, tamarin, balanités, baobab, moringa, néré, gomme arabique, liane goïne)

- Adopter la stratégie nationale REDD+ ;

- Poursuivre les investissements dans 50 nouveaux villages pour leur transformation en écovillages.

En matière de gouvernance environnementale et de développement durable :

- Réviser le document de la Contribution Déterminée au Niveau national (CDN) sur les changements climatiques ;

- Participer activement aux rencontres de négociations internationales sur les changements climatiques, la biodiversité, la lutte contre la désertification et les zones humides ;

- Accompagner 10 communes pour la prise en compte de l'environnement et le développement dans leurs PCD ;

Mobiliser 20 milliards de F CFA en faveur de l'E/DD notamment auprès des fonds liés aux Accords Multilatéraux sur l'environnement.

En matière d'énergie : l'accès et la disponibilité de l'énergie à moindre coût pour nos populations et le milieu industriel est une priorité. Aujourd'hui au-delà de consolider les résultats déjà acquis, l'objectif est de mettre en œuvre de grands projets structurants dans le secteur.

En effet, fort de notre potentiel d'énergie solaire de 5,5 kWh/M2/J et plus de 3 000 heures d'ensoleillement dans l'année, nous allons accentuer la transition énergétique par la construction de grandes centrales solaires avec stockage et aussi le renforcement de notre réseau électrique pour le transport de cette énergie. Sur le volet de la distribution, nous avons des projets de modernisation comme le PDEC pour améliorer la satisfaction clientèle de la SONABEL. Aussi, des projets tels que le PEDECEL permettra de booster l'accès à l'électricité en vulgarisant des

tarifs promotionnels de branchements à 3 000 FCFA et en étalant le reste sur une période allant de trois à cinq ans.

En ce qui concerne l'électrification rurale, nous allons accélérer nos projets dans ce domaine par le déploiement massif de « grands mini centrales solaires avec stockage » qui peuvent être intégrés dans le réseau de la SONABEL à terme et développer l'énergie productive en collaboration avec les acteurs du secteur de l'eau et de l'agriculture.



Enfin en lien avec le marché régional de l'électricité, nous allons renforcer la coopération régionale grâce au projet de la dorsale nord qui permettra de disponibiliser à terme, près de 400 MW supplémentaires dans notre réseau électrique interconnecté. Aussi, des discussions avec la partie ghanéenne permettront dès le second semestre de l'année prochaine d'augmenter notre offre énergie en faisant appel à plus de 200 MW sur la ligne d'interconnexion Bolgatenga-ouagadougou.

Nous allons également travailler à renforcer les capacités de nos acteurs nationaux du secteur qui sont déjà regroupés dans le cluster solaire et promouvoir le « local content et le local ownership » dans le secteur de l'énergie. Dans la mise en œuvre des projets structurants à venir, l'expertise nationale sera priorisée.

En matière d'aménagement hydraulique :

- la réalisation de 13 nouveaux petits barrages et la rehabilitation de 23 petits barrages;
- la réalisation de travaux de sécurisation de 18 barrages ;
- la réalisation de travaux d'entretien de 90 barrages ;
- la poursuite des travaux d'aménagement de 1500 ha de périmètres irrigués à Samendéni ;

- le démarrage des travaux d'aménagement du fleuve Mouhoun ;

- le démarrage des travaux de construction des barrages hydroélectriques et hydroagricoles de Ouessa Banwaly, Bassiéri, Bougouriba et des travaux de restauration et de valorisation du lac Dem.

En matière de gestion intégrée des ressources en eau :

- l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du complexe Samendéni-Sourou ;

- la finalisation et l'adoption des SDAGE des Agences de l'eau du Liptako et du Gourma ;

- construire 10 forages de reconnaissance profonds équipés piézomètre ;

- la poursuite de la protection des berges des retenues d'eau et la lutte contre les plantes envahissantes;

- l'amélioration du recouvrement du volet «prélèvement de l'eau brute » de la Contribution Financière en matière d'Eau ;

- la poursuite de l'opérationnalisation du volet « agricole » de la Contribution Financière en matière d'Eau

En matière d'approvisionnement en eau potable

- la réalisation de 500 ouvrages d'adduction d'eau potables simplifiés et de 400 postes d'eau automnes (PEA) ;

- la réalisation de 4 000 forages ;

- la réalisation de 2000 Km de réseau de distribution d'eau potable,

- la réalisation de 180 000 branchements

particuliers et 1400 bornes fontaines
En matière d'assainissement des eaux usées et excréta

■ la certification Fin à la Défécation à l'air libre (FDAL) d'au moins 100 villages ;

■ la réalisation de 95 000 latrines familiales (50 000 en milieu rurale et 45 000 en milieu urbain);

■ l'amélioration et le renforcement de la réponse humanitaire en matière d'assainissement à travers la réalisation de 20 000 latrines en situation d'urgence et la distribution de kits à au moins 30 000 ménages ;

■ la réalisation de 2 000 latrines institutionnelles et publiques ;

■ la gestion structurée des boues de vidange et des eaux usées à travers la réalisation de 6 stations de traitement et de valorisation de boues de vidange et l'organisation des vidangeurs.2

Cinq mois après votre prise de fonction, quels sont vos principaux acquis en termes de bilan ?

Vous convenez bien avec moi qu'il est difficile de faire un bilan après à peine 5 mois. Nos défis sont énormes et l'un des plus urgents consiste à une réorganisation profonde de ces secteurs que nous sommes en train de mener à bien. Et ce, à travers la finalisation de l'organigramme du MEEEE (NDLR : l'organigramme a été adopté en Conseil des Ministres du mercredi 20 juillet 2022). En parallèle le travail continue de façon intense pour l'atteinte des résultats dans le contrat d'objectif qui m'a été assigné. Ainsi :

En matière de gestion durable des ressources forestières :

▶ La création en cours de la brigade spéciale d'intervention des eaux et forêts en vue de renforcer la surveillance des massifs forestiers ;

▶ La création en cours du service de renseignement du Corps des Eaux et forêts ;

▶ 7 postes de contrôle construits ; (entamé en 2021 et réceptionner en 2022) ;

▶ La poursuite de la sécurisation des forêts

En matière de l'énergie et de la production, nous allons mettre en service en juillet prochain, une nouvelle centrale solaire de 30 MW supplémentaires pour augmenter notre production (NDLR : l'inauguration de la centrale solaire de 30 MW est intervenue en effet le Jeudi 07 juillet 2022 par SEM le Premier Ministre). Nous allons également finaliser les projets d'extension des centrales solaires en cours de construction pour avoir des projets structurants de plus grandes tailles et lancer de nouvelles, afin de consolider notre mix énergétique.

classées à travers leur immatriculation au nom de l'Etat (10 dont 5 en 2022)

▶ La poursuite du processus d'apurement des forêts classées (8 forêts apurées en 2021) ;

En matière de promotion d'un environnement sain pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations :

▶ 66 PGES suivis dont 22 en 2022 ;

▶ 30 installations émettant des rayonnements ionisants et non ionisants inspectées ;

▶ 1129 avis techniques d'importation des produits chimiques délivrés ;

▶ L'avant-projet de loi portant interdiction totale des emballages et sachets plastiques et ses décrets d'application ont été relues et validés ;

▶ La stratégie nationale d'aménagement paysager assortie de son plan d'actions a été validée

Vous convenez bien avec moi qu'il est difficile de faire un bilan après à peine 5 mois. Nos défis sont énormes et l'un des plus urgents consiste à une réorganisation profonde de ces secteurs que nous sommes en train de mener à bien. Et ce, à travers la finalisation de l'organigramme du MEEEE (NDLR : l'organigramme a été adopté en Conseil des Ministres du mercredi 20 juillet 2022). En parallèle le travail continue de façon intense pour l'atteinte des résultats dans le contrat d'objectif qui m'a été assigné

Sur le plan de l'offre et de la demande, vous pourrez constater que la période de pointe 2022 est passée avec peu de délestages. Pour y arriver, nous avons diligenter des missions avec nos voisins afin de pouvoir mieux sécuriser l'offre et les solliciter pour continuer à renforcer notre collaboration en matière de mutualisation de l'énergie. Ainsi, dès le milieu de l'année prochaine, nous serons en mesure de prendre près de 200 MW avec le Ghana, ce qui est un formidable acquis en termes de renforcement de notre mix énergétique.

- ▶ La stratégie nationale d'éducation environnementale et son plan d'actions ont été validés ;
- ▶ L'adoption en cours des textes portant création de la police environnementale ;
- ▶ 34 ha d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines ;
- ▶ 231,75 km de plantations d'alignement réalisés
- ▶ 39 clubs écologiques mis en place dans les lycées et collèges dont 15 en 2022.

En matière de l'énergie et de la production, nous allons mettre en service en juillet prochain, une nouvelle centrale solaire de 30 MW supplémentaires pour augmenter notre production (NDLR : l'inauguration de la centrale

La loi 014 qui régit le secteur de l'énergie a été adoptée le 20 avril 2017 et aujourd'hui près de 22 textes de la loi ont déjà été adoptés. Au niveau des innovations majeures, on peut, entre autres, rappeler la libéralisation de la production/distribution d'énergie électrique à l'investissement privé ; des dispositions spécifiques relatives au développement des énergies renouvelables et à la promotion de l'efficacité énergétique ; l'encouragement à l'autoproduction solaire avec rachat du surplus d'électricité par la SONABEL ; le renforcement des pouvoirs du régulateur pour garantir la stabilité et la viabilité du secteur de l'Énergie ; l'accès des tiers au réseau de transport électrique - clients éligibles ; Etc.

Ce pouvoir renforcé du régulateur à travers cette loi est une très bonne chose. En effet, l'ouverture du secteur à l'investissement privé implique un régulateur fort afin de garantir l'équilibre du secteur de l'énergie. Cela renforce la confiance des investisseurs privés du domaine de l'énergie tout en garantissant les intérêts de l'État

solaire de 30 MW est intervenue en effet le Jeudi 07 juillet 2022 par SEM le Premier Ministre). Nous allons également finaliser les projets d'extension des centrales solaires en cours de construction pour avoir des projets structurants de plus grandes tailles et lancer de nouvelles, afin de consolider notre mix énergétique.

Sur le plan de l'offre et de la demande, vous pourrez constater que la période de pointe 2022 est passée avec peu de délestages. Pour y arriver, nous avons diligenter des missions avec nos voisins afin de pouvoir mieux sécuriser l'offre et les solliciter pour continuer à renforcer notre collaboration en matière de mutualisation de l'énergie. Ainsi, dès le milieu de l'année prochaine, nous serons en mesure de prendre près de 200 MW avec le Ghana, ce qui est un formidable acquis en termes de renforcement de notre mix énergétique.

Aussi, beaucoup de projets dans le domaine de l'énergie sont en voie de restructuration pour en faire de grands projets avec un impact plus élevé pour nos populations. Et ce, dans le but de booster l'accessibilité et la disponibilité de l'énergie et à cout réduit dans notre pays.

Aussi dans ce marché régional de l'électricité qui se dessine avec l'implication de l'ARREC, nous devons travailler à renforcer notre régulateur afin de pouvoir mieux défendre nos intérêts dans l'espace CEDEAO.

Sur le volet de l'eau et de l'assainissement,

- ▶ 326 AEP neuves réalisées;
- ▶ 2504 forages équipés de PMH réalisés ;
- ▶ 42 forages à gros débit réalisées
- ▶ 561 forages réhabilités
- ▶ 362 km de réseau de distribution réalisé
- ▶ 2 365 branchements particuliers réalisé

ENTRETIEN

Beaucoup de projets dans le domaine de l'énergie sont en voie de restructuration pour en faire de grands projets avec un impact plus élevé pour nos populations. Et ce, dans le but de booster l'accessibilité et la disponibilité de l'énergie et à cout réduit dans notre pays.

- ▶ 140 bornes fontaines réalisés
- ▶ 43 053 latrines familiales réalisées
- ▶ 2 343 latrines communautaires réalisées

Le secteur de l'énergie est régulé par la loi 014 au Burkina Faso. Comment appréciez-vous cette fonction qui est confiée à l'ARSE ?

En rappel, la loi 014 qui régit le secteur de l'énergie a été adoptée le 20 avril 2017 et aujourd'hui près de 22 textes de la loi ont déjà été adoptés. Au niveau des innovations majeures, on peut, entre autres, rappeler la libéralisation de la production/distribution d'énergie électrique à l'investissement privé ; des dispositions spécifiques relatives au développement des énergies renouvelables et à la promotion de l'efficacité énergétique ; l'encouragement à l'autoproduction solaire avec rachat du surplus d'électricité par la SONABEL ; le renforcement des pouvoirs du régulateur pour garantir la stabilité et la viabilité du secteur de l'Énergie ; l'accès des tiers au réseau de transport électrique - clients éligibles ; Etc.

Ce pouvoir renforcé du régulateur à travers cette loi est une très bonne chose. En effet, l'ouverture du secteur à l'investissement privé implique un régulateur fort afin de garantir l'équilibre du secteur de l'énergie. Cela renforce la confiance

des investisseurs privés du domaine de l'énergie tout en garantissant les intérêts de l'État. Aussi dans ce marché régional de l'électricité qui se dessine avec l'implication de l'ARREC, nous devons travailler à renforcer notre régulateur afin de pouvoir mieux défendre nos intérêts dans l'espace CEDEAO.

J'invite mes collaborateurs et tout le personnel à mettre au-devant de toute action, l'intérêt de nos populations qui sont éprouvées par la situation difficile que nous vivons.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis des partenaires du secteur ?

Nous souhaitons des collaborations franches dans lesquelles personne ne se sentira lésé. En gros nous voulons des « win-win » situations dans lesquelles les intérêts de l'État et de la SONABEL sont garantis. Et ce, au bonheur de nos populations qui souffrent par manque d'énergie.

Votre dernier mot pour conclure ?

Je voudrais traduire toute ma reconnaissance à l'endroit des plus hautes autorités de notre pays. C'est une mission que nous conduisons de par leur volonté de nous confier ce département ministériel. Nous allons l'assumer au mieux de nos capacités morales et intellectuelles. J'invite mes collaborateurs et tout le personnel à mettre au-devant de toute action, l'intérêt de nos populations qui sont éprouvées par la situation difficile que nous vivons.

**Entretien réalisé par :
Alan KINI et Fulbert PARE
Avec la collaboration de la DCPM du MEEEA**



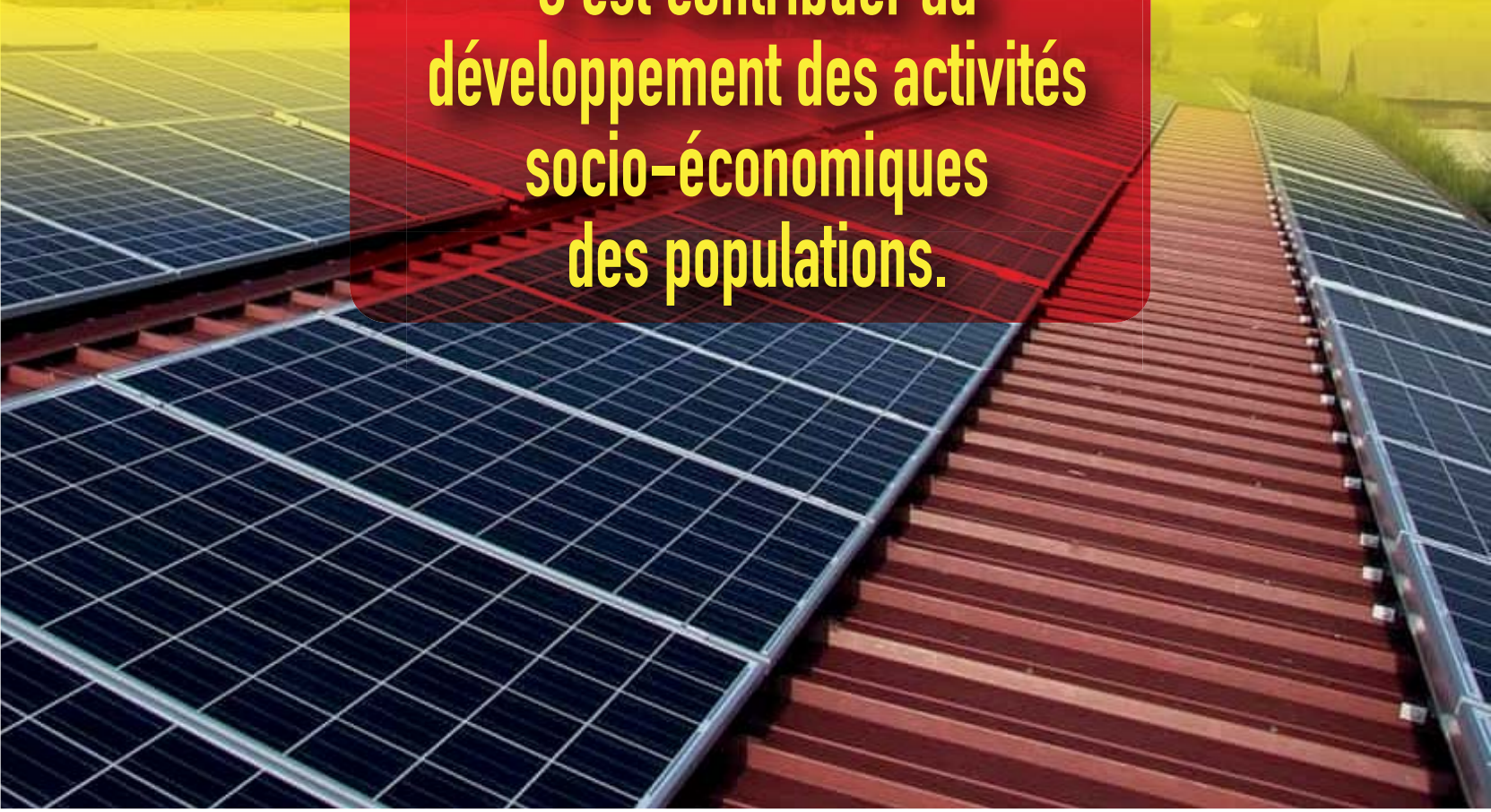
Concilier les intérêts des différents acteurs pour la bonne gouvernance du service public de l'électricité



ARSE
AUTORITÉ DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ENERGIE

Investir dans le secteur de l'énergie au Burkina Faso

**C'est contribuer au
développement des activités
socio-économiques
des populations.**





Autorité de Regulation du Secteur de l'Energie

10 BP 13153 Ouagadougou 10 - Burkina Faso

Tél. : (+226) 25 33 20 19

Site web : www.arse.bf / E-mail : infos@arse.bf

Conception et Impression :
PRINT EXPRESS Tél. : (+226) 25 36 87 77